

REGLEMENTATION AQUATHLON MONTCEAU 2025
11 MAI 2025
Qualificatif aux Championnats de France Jeunes d'Aquathlon

L'aquathlon de Montceau-les-Mines est inscrit au calendrier officiel 2025 de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Par conséquent, l'inscription à l'épreuve engage tout concurrent à respecter le [règlement de la FFTRI](#) ainsi que le règlement de l'épreuve.

Art 1- Présentation générale :

Le club MONTCEAU TRIATHLON organise leur aquathlon annuel qui aura lieu le **dimanche 11 mai 2025** avec 5 épreuves (J1/J2/XS/S/XXS) au programme dont les **sélectifs pour les Championnats de France Jeunes d'Aquathlon**.

L'aquathlon est une épreuve individuelle qui consiste à enchaîner la natation et la course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre.

Contrairement à l'année précédente, l'épreuve natation se pratiquera exclusivement en piscine, dans un bassin de 50m (avec 8 lignes d'eau).

La partie course à pied aura lieu autour de l'étang du Plessis.

Le nombre de concurrents par vague pourra être sujet à évolution en fonction du nombre d'inscrits sur les épreuves.

Uniquement pour les épreuves S et XS (Sélectif/Open/Relais/Para) :

- **Chaque départ se fera en mass start (3 vagues pour chaque épreuve).**
- Ayant dû limiter chaque vague à 40 concurrents, la répartition des vagues se fera de la façon suivante :

	Epreuve S	Epreuve XS
Vague N°1	Sélectif Junior(e)s (40 premier(e)s inscrit(e)s)	Sélectif Minimes (40 premier(e)s inscrit(e)s)
Vague N°2	Sélectif Cadet(te)s (40 premier(e)s inscrit(e)s)	Sélectif Benjamin(e)s (40 premier(e)s inscrit(e)s)
Vague N°3	Open/Relais/Para + Sélectif (Junior(e)s* + Cadet(te)s*)	Open/Para + Sélectif (Minimes* + Benjamin(e)s*)

() inscrit(e) au-delà de la 40^{ème} place dans sa catégorie et uniquement pour les sélectifs*

- Le partage des lignes d'eau se fera en fonction des temps de référence qu'auront indiqué les compétiteurs lors de leur inscription (sur une distance de 500m).
- Pour équilibrer les chances de chacun(e), chaque ligne sera composée de nageurs avec des temps de référence différents mais homogène vis à vis des autres lignes d'eau. Cela permettra de fluidifier les lignes d'eau et de minimiser l'aspiration.
- Chaque ligne pourra accueillir **au plus 5 nageurs** par vague.
- Les concurrents seront répartis dans les lignes d'eau, et auront un bonnet de couleur différente, afin de les distinguer dans une même ligne d'eau.

Les départs en natation s'effectueront dans l'eau, avec obligatoirement 1 main au mur.

Le port du dossard n'est autorisé que durant la partie pédestre. Il devra être placé devant de façon **lisible** et **non plié ni coupé** dès la fin de la transition natation / course à pied. La ceinture porte-dossard utilisée en conformité avec la réglementation sportive (**RS**) est autorisée (3 points d'attache minimum). **Dans le cas où un concurrent franchirait la ligne d'arrivée sans dossard, il ne pourrait être classé.**

L'aire de transition sera située sur la terrasse près du bassin et ne sera accessible que par les concurrents, les arbitres, la sécurité médicale et l'organisation.

Chaque concurrent se verra attribué un emplacement numéroté pour déposer uniquement ses affaires de course à pied.

Les affaires de natation y seront déposées à la transition et ensuite récupérées par les concurrents en fin de course.

L'accompagnement ou l'aide d'un tiers n'est pas autorisé durant toute la durée de la course, du moment où celle-ci a commencé. Également, les écouteurs, radio et téléphones portables ne sont pas autorisés, en conformité avec la réglementation sportive (**RS**).

Art 2- Epreuves et horaires :

Les épreuves XS et S qualificatives aux championnats de France d'aquathlon 2025 sont ouvertes uniquement aux jeunes licencié(e)s FFTri (de Benjamin(e) à junior(e)).

Les autres épreuves, dites open, sont ouvertes pour toutes les catégories d'âge, licencié(e)s et non-licencié(e)s FFTri (à partir de 6 ans).

Epreuve	Distance(m)		Retrait dossard	Parc			Briefing	Départ	Durée estimée	Arrivée 1er - dernier	Delta temps	Retrait matériel
	Natation	CAP		Ouverture	Fermeture	Parc						
S : Sélectif Junior(e)s	1000	5000	07h30-08h30	08h00	09h00	Parc 1	09h10	09h30	30' à 60'	10h00 – 10h30	30'	10h30
S : Sélectif Cadet(te)s	1000	5000	07h30-08h30	08h00	09h00	Parc 1	09h10	10h00	30' à 60'	10h30 – 11h00	30'	11h00
S : Open/Relais/Para + Sélectif (JU/CA)*	1000	5000	07h30-08h30	08h00	09h00	Parc 1	09h10	10h30	30' à 60'	11h00 – 11h30	30'	11h30
XS : Sélectif Minimes	500	2500	08h30-11h00	10h30	11h30	Parc 2	11h40	12h00	15' à 30'	12h15 – 12h30	15'	12h30
XS : Sélectif Benjamin(e)s	500	2500	08h30-11h00	10h30	11h30	Parc 2	11h40	12h15	15' à 30'	12h30 – 12h45	15'	12h45
XS : Open/Para + Sélectif (MI/BE)*	500	2500	08h30-11h00	10h30	11h30	Parc 2	11h40	12h30	15' à 30'	12h45 – 13h00	15'	13h00
Jeunes 6-9 ans	50	500	11h00-12h30	12h00	13h00	Parc 1	13h10	13h30	3' à 10'	13h33 – 13h40	7'	13h40
Jeunes 10-13 ans	200	1500	11h00-12h30	12h00	13h00	Parc 1	13h10	14h00	11' à 25'	14h11 – 14h25	14'	14h25
Podium 1 : Courses du matin								14h45				
XXS Equipe x3	750 (3x250)	4500 (3x1500)	11h00- 15h00	14h30	15h30	Parc 2	15h40	16h00	30' à 60'	16h30 – 17h00	30'	17h00
Podium 2 : Course XXS								17h00				

(*) inscrit(e) au-delà de la 40^{ème} place dans sa catégorie et uniquement pour les sélectifs

Remarque : L'organisation peut modifier, à tout moment, le planning jusqu'au jour J. Si c'est le cas, les concurrents en seront informés au cas échéant.

Art 3- Inscriptions :

- Les inscriptions se font en ligne exclusivement sur le [site de l'organisation](#) jusqu'au vendredi 09 mai à 18h00 (clôture automatique). Aucune inscription par courrier ne sera proposée.
- Il y a possibilité de s'inscrire sur place, le jour de la course, mais uniquement pour les courses non qualificatives (dans la limite des places restantes en open) et impossibles pour les courses sélectives CdF.
- Les courses qualificatives aux championnats de France d'Aquathlon sont réservées exclusivement aux jeunes licenciés FFTRI.
- Les épreuves Open (J1, J2, XXS, XS et S) sont accessibles à tou(te)s, sous réserve pour les non licenciés de fournir le [Formulaire Info Santé](#) (FIS).
- La licence loisir doit mentionner « certificat médical en compétition » pour être dispensé de fournir ce formulaire.
- Les non licenciés ou licenciés loisirs devront s'acquitter d'un **PASS compétition FFTRI** pour être assurés (PASS à valider sur le site d'inscription [en ligne](#)).
- La course **XXS** est ouverte aux catégories minimales (sauf s'ils ont déjà participé à l'épreuve XS du matin) jusqu'à vétérans(e)s.
- En ce qui concerne la course para-aquathlon, le compétiteur licencié ou non devra justifier sa catégorie de handicap au moins 15 jours avant le jour de la compétition :
 - Fauteuil
 - Handi-visuel
 - PSH mental
 - Debout
 - autres
- La course para-aquathlon est partie intégrante du challenge para-triathlon de la Ligue BFC de triathlon (Prendre connaissance de son règlement en suivant ce [lien](#)).
- Pour les licencié(e)s d'autres fédérations sportives, voir le tableau en annexe pour l'accès à l'épreuve et les documents demandés (certificat médical et pass)
- Les tarifs et restrictions d'âge sont :

Epreuve	Age minimum	Age maximum	Tranche d'âge	Catégorie d'âge	Tarifs		
					Avant le 10/05	Jour J	PASS
S Sélectif	31/12/2009	01/01/2006	16-19 ans	Ca/Ju	20 €		
S Open/Relais/Para	31/12/2009		≥ 16 ans	Ca/Ju/Sx/Vx	20 €	22 €	5 €
XS Sélectif	31/12/2013	01/01/2010	12-15 ans	Be/Mi	15 €		
XS Open/Para	31/12/2013		≥ 12 ans	Be/Mi/Ca/Ju/Sx/Vx	15 €	17 €	2 €
Jeunes 6-9 ans	31/12/2019	01/01/2016	6-9 ans	MPo/Po	7 €	9 €	2 €
Jeunes 10-13 ans	31/12/2015	01/01/2012	10-13 ans	Pu/Be	7 €	9 €	2 €
XXS Equipe x3	31/12/2011		≥ 14 ans	Mi/Ca/Ju/Sx/Vx	10€/pers	12€/pers	2 €/pers

Remarque : Il y a gratuité de l'inscription pour l'accompagnant non-licencié ou le guide du para-triathlète. Le pass-compétition sera pris en charge par l'organisateur.

Art 4- Capacité maximale d'accueil des concurrents :

Sachant que toutes les épreuves de natation se feront en piscine, nous avons dû limiter à **40** concurrents pour chaque vague.

Art 5- Retrait des dossards :

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course, sous la tente située sur la terrasse de la piscine (Cf. Epreuves et horaires).

Lors du retrait de son dossard, chaque concurrent devra présenter les documents suivants :

	Licence 2025	Pass compétition	Questionnaire de santé
Licencié(e)s FFTri Compétition	✓		
Licencié(e)s FFTri autre que Compétition	✓	✓	✓
Licencié(e)s FFN Compétition	✓	✓	✓
Licencié(e)s FFA Compétition	✓	✓	✓
Non Licencié(e)s		✓	✓

- **Une pièce d'identité** (conforme à la [RS](#)),
- **Tout mineur devra justifier d'une autorisation parentale** (cf bulletin d'inscription), signée par son représentant légal,
- Conformément à la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 09 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et de le remplacer par le Formulaire Info Santé ([FIS](#)). Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, ce questionnaire de santé dûment rempli devra être fourni lors du retrait des dossards.
- Chaque concurrent devra également vérifier l'exactitude des données le concernant et les valider en émarquant la liste des inscrits.
- Lors du retrait de votre dossard, il vous sera remis :
 - Un seul dossard à porter uniquement sur la course à pied (à mettre à l'avant).
 - Une puce électronique associée au N° de dossard (à mettre sur la cheville gauche).
 - Un cadeau de bienvenue.
- Les dossards de plusieurs concurrents d'un même club peuvent être retirés par un membre de ce même club sur présentation de sa licence et d'une pièce d'identité de chaque concurrent concerné. (En faire la demande au préalable).
- **IMPORTANT** : Les organisateurs assumant d'importantes responsabilités, n'accorderont pas de dossard sans la présentation du [Formulaire Info Santé \(FIS\)](#) et du [PASS](#) compétition pour les non licenciés.
- A noter que le concurrent d'une équipe relais peut présenter sa licence FFN pour la partie natation ou sa licence FFA pour la partie CAP, mais devra tout de même souscrire un **pass compétition**.
- **ATTENTION** : 1 seul dossard sera donné donc bien prévoir une ceinture porte dossard ou bien épingle sur l'avant du tee-shirt de course à pied (3 points de fixation minimum).
- **En cas de non-participation**, le remboursement des frais d'inscription ne se fera que sur présentation d'un Certificat médical.

Art 6- Matériel :

- Le port de tout type de combinaison néoprène est interdit lors des compétitions en bassin.
- Ne seront acceptés que les maillots de bain et les trifonctions.
- **Un bonnet de bain de couleur respectif** (afin de différencier les nageurs dans chaque ligne d'eau) vous sera attribué par l'organisation 5 minutes avant la mise à l'eau (uniquement pour les épreuves S et XS).
- Pour l'épreuve course à pied, le dossard qui vous sera remis par l'organisation, **devra être porté obligatoirement devant avec au moins 3 points d'attache.**
- Le port d'une ceinture porte-dossard est autorisé et même conseillé pendant la course à pied.
- En revanche, **le port du dossard est interdit pour la partie natation.**

Dans le parc de transition, **seules les affaires de course** seront autorisées aux emplacements des triathlètes.

Art 7- Déroulement général :

1. Epreuves S :

- Quel que soit l'horaire de départ (Sélectif ou non), l'ouverture du parc de transition est fixée à 08h00 et sa **fermeture à 09h00**. Dépassé cette heure, il n'est plus possible de retourner dans le parc pendant toute la durée des épreuves S.
- Tous les athlètes inscrits sur **l'épreuve S** (Sélectif ou non) doivent se présenter impérativement à **09h10** dans le hall de la piscine pour le briefing, **quel que soit l'horaire de départ de leur vague**. Ils auront dû, au préalable, déposer leurs chaussures de course à pied et leur dossard dans leur emplacement respectif (parc N°1).
- Les athlètes doivent se présenter **5 minutes** avant le départ de leur vague, dans la zone d'appel située au bord du bassin. **Un bonnet de bain de couleur distinctive leurs sera remis au bord du bassin.**
- **Le départ se fera dans l'eau** (plongeon interdit) et **en mass-start avec au plus 5 nageurs par ligne** d'eau (attribution de chaque ligne définie au préalable par l'organisation et en fonction du temps estimé au 500m donné lors de l'inscription par l'athlète).
- Les 3 vagues seront espacées de **30 minutes**.
- Afin de donner des repères au nageur, une plaque distinctive lui sera présentée dans l'eau lors de la mi-course et des 100 derniers mètres.
- **Hors délai natation :** Pour des raisons de timing, si un athlète se trouve hors délai dans la partie natation (**> 25min**), il sera invité à interrompre sa natation et à quitter sa ligne d'eau mais pourra poursuivre son épreuve (course à pied). Un malus lui sera additionné à son temps de fin de course, proportionnellement à la distance de natation non effectuée.

2. Epreuves XS :

- Quel que soit l'horaire de départ (Sélectif ou non), l'ouverture du parc de transition est fixée à 10h30 et sa **fermeture à 11h30**. Dépassé cette heure, il n'est plus possible de retourner dans le parc pendant toute la durée des épreuves XS.
- Tous les athlètes inscrits sur **l'épreuve XS** (Sélectif ou non) doivent se présenter impérativement à **11h40** dans le hall de la piscine pour le briefing, **quel que soit l'horaire de départ de leur vague**. Ils auront dû, au préalable, déposer leurs chaussures de course à pied et leur dossard dans leur emplacement respectif (parc N°2).
- Les athlètes doivent se présenter **5 minutes** avant le départ de leur vague, dans la zone d'appel située au bord du bassin. **Un bonnet de bain de couleur distinctive leurs sera remis au bord du bassin.**
- **Le départ se fera dans l'eau** (plongeon interdit) et **en mass-start avec au plus 5 nageurs par ligne** d'eau (attribution de chaque ligne définie au préalable par l'organisation et en fonction du temps estimé au 500m donné lors de l'inscription par l'athlète).
- Les 3 vagues seront espacées de **15 minutes**.
- Afin de donner des repères au nageur, une plaque distinctive lui sera présentée dans l'eau lors des 100 derniers mètres.
- **Hors délai natation** : Pour des raisons de timing, si un athlète se trouve hors délai dans la partie natation (> **12min30**), il sera invité à interrompre sa natation et à quitter sa ligne d'eau mais pourra poursuivre son épreuve (course à pied). Un malus lui sera additionné à son temps de fin de course, proportionnellement à la distance de natation non effectuée.

3. Epreuve S relais :

- Le déroulement général est le même que pour l'épreuve S Open (Cf. Epreuve S).
- Le passage du relais se fait dans le parc de transition et par la transmission de la puce électronique. Le dossard doit être porté par le coureur.

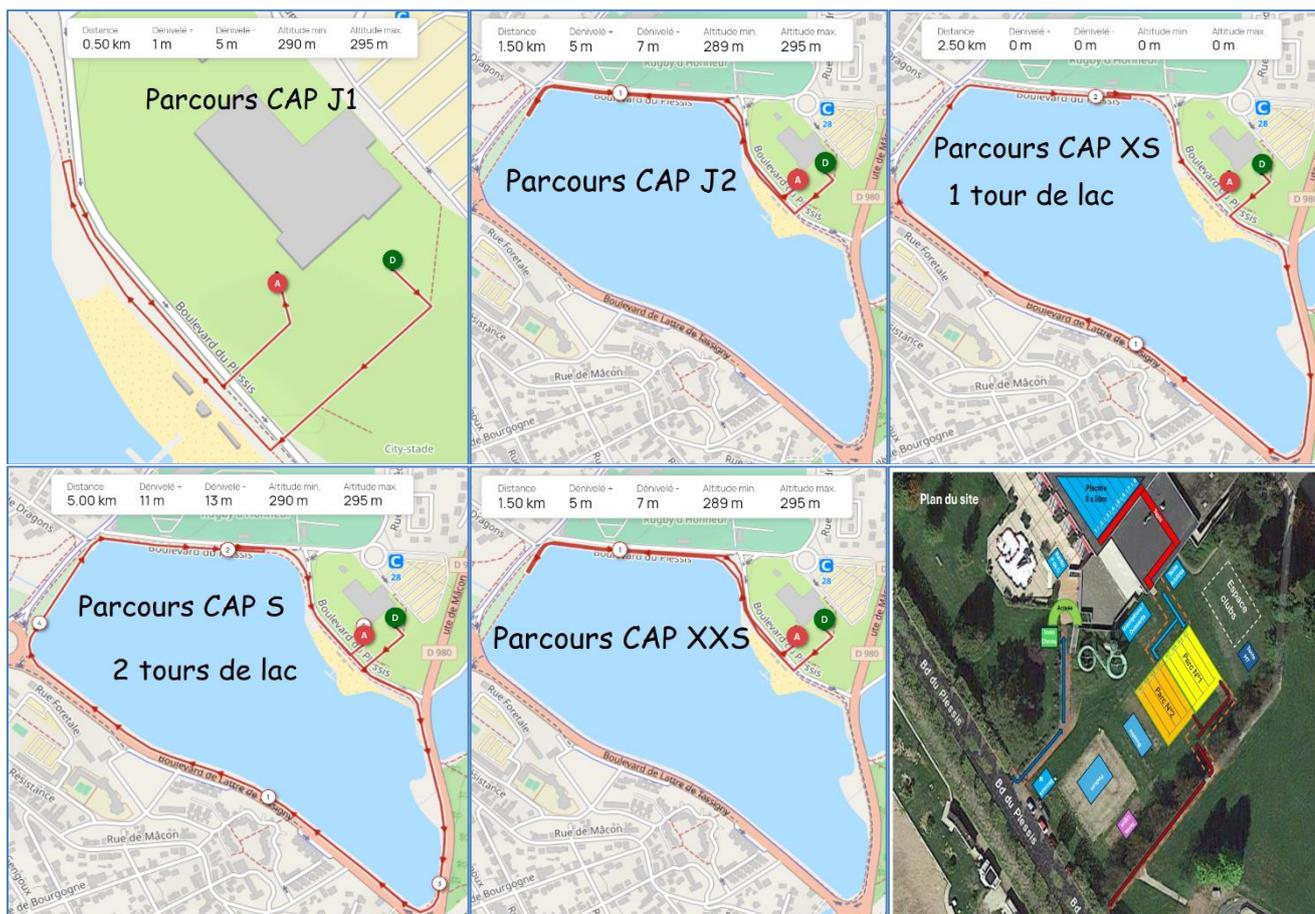
4. Epreuve Jeunes 1 & 2 :

- Quel que soit l'horaire de départ (J1 ou J2), l'ouverture du parc de transition est fixée à 12h00 et sa **fermeture à 13h00**. Dépassé cette heure, il n'est plus possible de retourner dans le parc pendant toute la durée des épreuves Jeunes.
- Tous les jeunes (J1 & J2) doivent se présenter impérativement à **13h10** dans le hall de la piscine pour le briefing, **quel que soit l'horaire de départ de leur vague**. Ils auront dû, au préalable, déposer leurs chaussures de course à pied et leur dossard dans leur emplacement respectif (parc N°1).
- Les jeunes athlètes doivent se présenter **5 minutes** avant le départ de leur vague, dans la zone d'appel située au bord du bassin.
- **Le départ se fera dans l'eau** (plongeon interdit) avec plusieurs vagues suivant le nombre d'inscrits.
- **Le bonnet est obligatoire et non fourni par l'organisation.**

5. Epreuve XXS par équipe :

- L'épreuve XXS est un relais x3 ou chaque participant(e) doit effectuer la nage puis la course à pied dans la continuité. Ils se transmettent donc le relais à chaque fin de course à pied.
- L'ouverture du parc de transition est fixée à 14h30 et sa **fermeture à 15h30**. Dépassé cette heure, il n'est plus possible de retourner dans le parc pendant toute la durée des épreuves S.
- Tous les équipes doivent se présenter impérativement à **15h40** dans le hall de la piscine pour le briefing. Ils auront dû, au préalable, déposer leurs chaussures de course à pied et leur dossard dans leur emplacement respectif (N°2).
- Les athlètes doivent se présenter **5 minutes** avant le départ, dans la zone d'appel située au bord du bassin.
- **Le départ se fera dans l'eau** (plongeon interdit) et **en mass-start**.
- **Un bonnet de bain est obligatoire et non fourni par l'organisation.**
- Le passage du relais se fait dans une zone dédiée et par la transmission de la puce électronique et de la ceinture porte-dossard (1 seule puce et 1 seul dossard par équipe).

Art 8- Parcours :



Art 9- Ravitaillement :

2 stands de ravitaillement seront mis à disposition des concurrents :

- 1 ravitaillement liquide (eau), peu après la transition natation / course à pied.
- 1 ravitaillement liquide + solide à l'aire d'arrivée.

Art 10- Précisions sur le déroulement :

Tout le déroulement (horaires, plans, etc.) de la manifestation sera consultable sur le [site internet de l'organisateur](#) . Il sera également affiché sur place avec l'ensemble des autorisations nécessaires.

Art 11- Douches/Vestiaires :

Un accès aux vestiaires (non fermés) et aux douches de la piscine sera proposé pendant toute la période des épreuves (L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires).

Nous vous recommandons de ne pas laisser vos affaires personnelles dans les vestiaires.

Il est possible de déposer des affaires dans les casiers prévus à cet effet (besoin d'une pièce ou d'un jeton).

Art 12- Pratique féminine :

Une attention particulière sera portée aux athlètes féminines. Une tente sera exclusivement à leur disposition à proximité de la zone de départ (tente de la ligue).

Art 13- Chronométrage :

- Le chronométrage est assuré par la société YAKA CHRONO avec 3 points de passages (Sortie natation, sortie parc de transition et à l'arrivée).
- Chaque concurrent(e) disposera de son temps final avec le détail (natation / transition / course à pied).
- Il sera possible de consulter les résultats sur le site de l'organisation et/ou du site de chronométrage.

Art 14- Classement et récompenses :

- Un classement scratch et par catégorie sera fait pour chaque épreuve.
- Les récompenses seront attribuées sous forme de lots uniquement (pas de grille de prix).
- Les 3 premier(e)s hommes et femmes seront récompensé(e)s sur les épreuves individuelles (pas de cumul de récompense).
- Pour les épreuves en relais (S open relais & XXS), seules les premières équipes hommes/femmes/mixtes seront récompensées.
- Une médaille sera remise à tous les jeunes (J1 & J2) à l'arrivée de leur course.
- Un lot de bienvenue sera remis à tous les participant(e)s au moment du retrait de dossard.

Art 15- Podium et protocole :

La présence des athlètes récompensés sera obligatoire lors de la remise protocolaire. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

Art 16- Sécurité :

- Les organisateurs prendront toutes les mesures de sécurité tant en course que dans les parcs de transition. Seuls les concurrents, les arbitres, les délégués de la Ligue et les délégués du club seront admis dans les parcs de transition.
- Les secours sont assurés par 3 secouristes disposant des diplômes nécessaires (PSE1, etc...).
- Pendant la partie natation, les concurrents seront encadrés et surveillés par au moins 1 BNSSA.
- Pendant la course à pied, les concurrents seront guidés par des bénévoles et des signaleurs placés tout le long du parcours et en particulier sur les points stratégiques.
- La 1^{ère} et le 1^{er} de chaque course seront précédés par un VTT ouvreur.
- Le dernier concurrent de chaque course sera suivi par un VTT balai.

Art 17- Responsabilité civile de l'organisateur :

Elle est couverte par une police souscrite auprès de la F.F.TRI.

Toutefois, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance du(e) à un mauvais état de santé ou de préparation physique, par le non-respect des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc de transition).

Art 18- Modification/annulation :

- L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et/ou les horaires si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent.
- Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison indépendante de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risque d'intempéries ou d'intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents et les frais d'inscription ne pourront être remboursés.
- Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit, du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.
- Le concurrent sera remboursé de son inscription (sauf des frais bancaires liés à l'inscription en ligne) uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical datant d'au plus de 7 jours à la date de l'épreuve.

Art 19- Droit à l'image et publication des résultats :

La participation à l'une des épreuves équivaut à acceptation pour l'utilisation par les organisateurs, ainsi que de leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, du nom, des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le concurrent pourrait apparaître. L'athlète accepte que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art 20- Environnement :

L'athlète devra prendre toutes les dispositions afin de ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de déchets et emballages divers est interdit hors des zones de propreté prévues par l'organisateur.

Art 21- Protocole sanitaire en fonction des directives :

Il sera obligatoire de prendre connaissance du protocole sanitaire éventuellement en vigueur.

Celui-ci sera joint si besoin en annexe quelques jours avant l'épreuve et consultable sur notre site.

ANNEXE 1 :

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie cyclisme	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	"Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Fédération Tahitienne de Triathlon	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire

Accès en fonction de la licence (certificat et pass)

(1) Sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).

(2) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon,

(3) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

(4) La gratuité du pass-compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la F.F.TRI. (<https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>)

(5) L'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

ANNEXE 2 :

ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES PAR CATÉGORIE D'ÂGES													
SAISON SPORTIVE 2025													
CATÉGORIES	AGE ATTEINT AU COURS DE LA SAISON	ANNÉES	J 6-9	J 8-11	J 10-13	J 12-19	XXS	XS	S	M	L	XL	XXL
MINI-POUSSINS	6-7	2018 & 2019	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
POUSSINS	8-9	2016 & 2017	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PUPILLES	10-11	2014 & 2015	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BENJAMINS	12-13	2012 & 2013	■	■	■	■	(*)	(*)	■	■	■	■	■
MINIMES	14-15	2010 & 2011	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CADETS	16-17	2008 & 2009	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
JUNIORS	18-19	2006 & 2007	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SENIORS	20-24	2001 à 2005	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	25-29	1996 à 2000	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	30-34	1991 à 1995	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	35-39	1986 à 1990	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
MASTERS	40-44	1981 à 1985	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	45-49	1976 à 1980	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	50-54	1971 à 1975	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	55-59	1966 à 1970	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	60-64	1961 à 1965	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	65-69	1956 à 1960	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	70-74	1951 à 1955	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	75-79	1946 à 1950	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	80-84	1941 à 1945	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	85-89	1936 à 1940	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
90-94	1931 à 1935	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
95-99	1926 à 1930	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
LEGENDE	■	= accès interdit											
	■	= accès autorisé uniquement pour les épreuves relais de Type B											
	■	= accès autorisé											
	(*)	Départ décalé de 5 minutes pour les benjamins. Les minimes peuvent intégrer cette vague spécifique.											
NOTA	Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course maximum autorisée à la catégorie d'âges concernée.												

Accessibilité aux épreuves par catégorie d'âges

ANNEXE 3 :

Epreuve	Places Maxi.	Année Mini.	Année Maxi.	Tranche d'âge	Catégorie FFTri	Départ Course	Distance Natation	Distance CAP
Jeunes 6-9	40	2019	2016	6-9 ans	Mpo/Po	13h30	50 m	500 m
Jeunes 10-13	40	2015	2012	10-13 ans	Pu/Be	14h00	200 m	1500 m
XS Sélectif CdF	2x40	2013	2010	12-15 ans	Be/Mi	12h00	500 m	2500 m
XS Open/Para	40	2013	-	≥ 12 ans	Be/Mi/Ca/Ju/Sx/Vx	12h30	500 m	2500 m
S Sélectif CdF	2x40	2009	2006	16-19 ans	Ca/Ju	09h30	1000 m	5000 m
S Open/Relais/Para	40	2009	-	≥ 16 ans	Ca/Ju/Sx/Vx	10h30	1000 m	5000 m
XXS Equipe x3	25	2011	-	≥ 14 ans	Mi*/Ca/Ju/Sx/Vx	16h00	3x250 m	3x1500 m

* : ne pas avoir participé à l'épreuve XS du matin pour les minimes